



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
116<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Nusa Dua, Bali (Indonésie), 29 avril - 4 mai 2007



Troisième Commission permanente  
Démocratie et droits de l'homme

C-III/116/DR-am  
27 avril 2007

**PROMOTION DE LA DIVERSITE ET DE L'EGALITE DES DROITS POUR TOUS,  
GRACE A DES CRITERES DEMOCRATIQUES ET ELECTORAUX UNIVERSELS**

***Amendements à l'avant-projet de résolution révisé présentés dans les délais statutaires par les délégations de l'Afrique du sud, de l'Algérie, de l'Allemagne, du Canada, de la Chine, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique, des Philippines, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suisse et du Venezuela***

**INTITULE**

Modifier l'intitulé comme suit :

**PROMOTION DE LA DIVERSITE ET DE L'EGALITE DES DROITS POUR TOUS, GRACE A DES  
ELECTIONS LIBRES ET DEMOCRATIQUES CRITERES DEMOCRATIQUES ET ELECTORAUX  
UNIVERSELS**

(Chine)

Modifier l'intitulé comme suit :

**PROTECTION DE LA DIVERSITE ET PROMOTION DE L'EGALITE DES DROITS  
~~PROMOTION DE LA DIVERSITE ET DE L'EGALITE DES DROITS POUR TOUS, GRACE  
A DES CRITERES DEMOCRATIQUES ET ELECTORAUX UNIVERSELS~~**

(Espagne)

Supprimer l'intitulé et le remplacer par l'intitulé suivant :

**ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION DANS LES  
PROCESSUS ELECTORAUX**

(Venezuela)

## PREAMBULE

### Alinéa 1

Supprimer l'alinéa :

~~1) convaincue que la diversité et l'égalité des droits pour tous peuvent être protégées et promues au moyen de critères démocratiques et électoraux universels,~~  
(Venezuela)

Modifier l'alinéa comme suit :

1) convaincue que la diversité et l'égalité des droits pour tous peuvent être protégées et promues au moyen d'**élections libres et démocratiques** ~~de critères démocratiques et électoraux universels,~~  
(Chine)

Modifier l'alinéa comme suit :

1) convaincue que la diversité et l'égalité des droits pour tous peuvent être protégées et promues au moyen de critères démocratiques ~~et électoraux universels,~~ **notamment d'élections libres et régulières,**  
(Allemagne)

### Alinéa 2

Supprimer l'alinéa :

~~2) convaincue en outre que des critères électoraux démocratiques universels sont une garantie efficace de la diversité et de l'égalité,~~  
(Venezuela)

### Nouvel alinéa 2bis

Ajouter, après l'alinéa 2, un nouvel alinéa libellé comme suit :

**2bis) réaffirmant que la démocratie est une valeur universelle fondée sur la volonté librement exprimée des peuples de décider de leur propre système politique, économique, social et culturel, et de participer pleinement à tous les aspects de leur vie quotidienne; et que, même si les démocraties partagent des idéaux communs, il n'en existe pas de modèle unique qui serait l'apanage d'une région ou d'un pays donné,**  
(Venezuela)

### Alinéa 3

Modifier l'alinéa comme suit :

3) persuadée que **la protection de la diversité par des dispositifs législatifs rigoureux garantissant l'égalité des droits fondamentaux est** ~~le respect de la diversité et l'égalité des droits sont des~~ la condition préalable pour tout système politique démocratique et parlementaire,  
(Italie)

Modifier l'alinéa comme suit :

3) *persuadée* que le respect de **la libre volonté des peuples, l'égalité des droits et la diversité** ~~diversité et l'égalité des droits~~ sont des conditions préalables pour tout système politique démocratique et parlementaire,

(Venezuela)

Nouvel alinéa 3bis

Ajouter, après l'alinéa 3, un nouvel alinéa libellé comme suit :

**3bis. *persuadée* des avantages que présente, dans la sphère économique et sociale, le renforcement des droits politiques et électoraux,**

(Mexique)

Alinéa 4

Déplacer l'alinéa 4 à l'alinéa 5 et déplacer le 5 au 4 :

4) *sachant* que les individus appartenant à différents groupes confessionnels, ethniques et culturels de la société ont un droit égal à participer au processus de développement et à bénéficier d'une répartition équitable des bienfaits du développement,

(Allemagne)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *réaffirmant* que les individus sont égaux dans la société et ont le droit de participer à *tous les aspects du* processus électoral de leur pays sans distinction de race, de couleur, de langue, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, d'aptitude physique, de naissance ~~ou de toute autre situation~~, de croyance, de religion, de sexe, d'appartenance ethnique **ou de toute autre situation**, etc.,

(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *réaffirmant* que les individus sont égaux dans la société et **doivent jouir de l'égalité des droits politiques, plus particulièrement du** ~~ont~~ le droit de participer à *tous les aspects du* processus électoral de leur pays sans distinction de race, de couleur, de langue, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, d'aptitude physique, de naissance ou de toute autre situation, de croyance, de religion, de sexe, d'appartenance ethnique, etc.,

(Italie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *réaffirmant* que les individus sont égaux ~~dans la société et ont le droit~~ **au regard de la loi, ont le droit de ne pas faire l'objet de discriminations et** de participer à *tous les aspects du* processus électoral de leur pays sans distinction de race, de couleur, de langue, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, d'aptitude physique, de naissance ou de toute autre situation, de croyance, de religion, de sexe, d'appartenance ethnique, etc.,

(Espagne)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *réaffirmant* que les individus sont égaux dans la société et ont le droit de participer à *tous les aspects du processus électoral* de leur pays sans distinction de race, de couleur, de langue, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, d'aptitude physique, de naissance ou de toute autre situation, de croyance, de religion, de sexe, d'appartenance ethnique, **conformément à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale** etc.,

(Suisse)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *réaffirmant* que les individus sont égaux dans la société et ont le droit de participer à *tous les aspects du processus électoral* de leur pays sans distinction de race, de couleur, de langue, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, d'aptitude physique, de naissance ou de toute autre situation, de croyance, de religion, de sexe, d'appartenance ethnique, **d'orientation sexuelle**, etc.,

(Royaume-Uni)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *réaffirmant* que les individus, **hommes et femmes**, sont égaux dans la société et ont le droit **et le devoir** de participer à *tous les aspects du processus électoral* de leur pays sans distinction **d'aucune sorte** ~~race, de couleur, de langue, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, d'aptitude physique, de naissance ou de toute autre situation, de croyance, de religion, de sexe, d'appartenance ethnique, etc.,~~

(Venezuela)

#### Nouvel alinéa 4bis

Ajouter, après l'alinéa 4, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

**4bis) consciente du besoin persistant d'assurer aux femmes l'exercice de leurs droits politiques à parité avec les hommes, tels que le droit de voter, de figurer sur des listes électorales et d'assumer des rôles stratégiques dans la prise des décisions dans leur pays,**

(Philippines)

#### Alinéa 5

Déplacer l'alinéa 5 à l'alinéa 4, déplacer le 4 au 5 et modifier ce dernier comme suit:

5) *réaffirmant* que les individus ~~sont égaux dans la société~~ et ont le droit de participer à ~~tous les aspects du~~ au processus électoral de leur pays sans distinction de race, de couleur, de langue, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, d'aptitude physique, de naissance ou de toute autre situation, de croyance, de religion, de sexe, d'appartenance ethnique, etc.,

(Allemagne)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) *sachant* que les individus, **hommes et femmes, de différente confession, appartenance ethnique et culture**, appartenant à différents groupes confessionnels, ethniques et culturels de la société ont **les mêmes droits** ~~un droit égal~~ de participer **aux affaires publiques et** au processus **d'élaboration des politiques publiques et de favoriser la dignité humaine à titre tant individuel que collectif** de développement et à bénéficier d'une répartition équitable des bienfaits du développement,

(Venezuela)

#### Alinéa 6

Supprimer l'alinéa

~~6) *sachant* le rôle joué par les Nations Unies, l'Union interparlementaire et les parlements nationaux pour promouvoir l'égalité et la diversité,~~

(Venezuela)

Modifier comme suit :

6) *sachant* le rôle **clé** joué par les Nations Unies **pour promouvoir la diversité et l'égalité des droits grâce à des critères démocratiques universels**, ~~l'Union interparlementaire et les parlements nationaux pour promouvoir l'égalité et la diversité,~~

(Allemagne)

Modifier comme suit :

6) *sachant* le rôle joué par les Nations Unies, l'Union interparlementaire et les parlements nationaux pour promouvoir l'égalité et **le respect de** la diversité,

(Espagne)

#### Nouvel alinéa 6bis

Ajouter, après l'alinéa 6, un nouvel alinéa libellé comme suit :

**6bis) *sachant* le rôle joué par l'Union interparlementaire et les parlements nationaux pour promouvoir l'égalité et la diversité,**

(Allemagne)

#### Alinéa 7

Modifier comme suit :

7) *souscrivant* aux concepts et idéaux de diversité et d'égalité consacrés par divers instruments internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, **qui visent à** ~~et sachant que d'autres instruments fondamentaux en matière de droits de l'homme consacrent~~ **défendre les principes de démocratie idéale et d'harmonie véritable dans les relations internationales en réclamant** le droit de voter et d'être candidat lors d'élections périodiques régulières **grâce** au suffrage universel et égalitaire, sans discrimination aucune, ~~et qu'une démocratie authentique et l'harmonie sont un idéal à atteindre dans les relations internationales,~~

(Canada)

Modifier comme suit :

7) *souscrivant* aux concepts et idéaux de diversité et d'égalité consacrés par divers instruments internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et *sachant* que d'autres instruments internationaux fondamentaux en matière de droits de l'homme consacrent le droit de voter et d'être candidat lors d'élections périodiques régulières au suffrage universel et égalitaire, ~~sans discrimination aucune, et qu'une démocratie authentique et l'harmonie sont un idéal à atteindre dans les relations internationales,~~

(Allemagne)

Modifier comme suit :

7) *souscrivant* aux concepts et idéaux de diversité et d'égalité consacrés par divers instruments internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, **et son Protocole facultatif concernant les droits des populations autochtones et tribales (1989), la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, confessionnelles ou linguistiques, la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux,** et *sachant* que d'autres instruments internationaux fondamentaux en matière de droits de l'homme défendent le droit **de participer aux affaires publiques,** de voter et d'être candidat lors d'élections périodiques régulières au suffrage universel et égalitaire, sans discrimination aucune, ~~et qu'une démocratie authentique et l'harmonie sont un idéal à atteindre dans les relations internationales,~~

(Espagne)

Modifier comme suit :

7) *souscrivant* aux concepts et idéaux de diversité et d'égalité consacrés par divers instruments internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ~~et sachant que d'autres instruments fondamentaux en matière de droits de l'homme~~ qui défendent le droit de voter et d'être candidat lors d'élections périodiques régulières au suffrage universel et égalitaire, sans discrimination aucune, ~~et qu'une démocratie authentique et l'harmonie sont un idéal à atteindre dans les relations internationales,~~

(Venezuela)

Nouveaux alinéas 7bis), 7ter), 7quater), 7quinquies), 7sexies)

Après l'alinéa 7, ajouter 5 nouveaux paragraphes qu'il est proposé de libeller comme suit :

**7bis)                   rappelant la résolution adoptée par la 113<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Genève, 2005) sur l'importance de la société civile et son interaction avec les parlements et autres assemblées élues démocratiquement pour l'évolution et le développement de la démocratie,**

**7ter)                   rappelant la résolution adoptée par la 110<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Mexico, 2004) sur l'approfondissement de la démocratie parlementaire pour protéger les droits de l'homme et encourager la réconciliation entre les peuples et le partenariat entre les nations,**

*7quater) rappelant la résolution adoptée par la 108<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire (Chili, 2003) sur le rôle et la place des parlements dans le renforcement des institutions démocratiques et le développement humain dans un monde fragmenté,*

*7quinquies) rappelant la résolution adoptée par la 93<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire (Madrid, 1995) sur l'action des parlements pour promouvoir l'accès et la participation des femmes aux structures de prise de décision en vue de réaliser l'égalité entre hommes et femmes,*

*7sexies) rappelant la résolution adoptée par la 87<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire (Yaoundé, 1992) sur l'organisation et le fonctionnement de la démocratie et l'expression des diversités ethniques comme moyens d'assurer la stabilité des Etats dans le monde ainsi que le développement économique et une meilleure utilisation des dividendes de la paix au profit du Tiers-Monde,*

*(Philippines)*

#### Alinéa 8

Modifier l'alinéa comme suit :

*8) rappelant la résolution adoptée par la 98<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire de l'UIP (Le Caire, 1997) sur le thème "Assurer une démocratie durable en repensant et renforçant les liens entre le parlement et le peuple", ainsi que la **Déclaration universelle sur la démocratie,***

*(France)*

Modifier l'alinéa comme suit :

*8) rappelant la Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières adoptée par le Conseil interparlementaire à Paris en mars 1994 **et la Déclaration universelle sur la démocratie adoptée par le Conseil interparlementaire en mars 1997,***

*(Philippines)*

#### Nouvel alinéa 9bis

Ajouter, après l'alinéa 9, un nouvel alinéa libellé comme suit :

***9bis) Ayant à l'esprit le rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé "Affermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation" (A/60/431),***

*(Japon)*

#### Alinéa 10

Modifier comme suit :

*10) soulignant que, **tant que le principe de démocratie est consacré dans des législations qui assurent le respect des critères universels d'égalité dans les droits politiques et électoraux, celui-ci** peut s'appliquer différemment, selon la culture, l'histoire et la Constitution de chaque nation,*

*(Italie)*

Nouvel alinéa 10bis

Ajouter, après l'alinéa 10, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

**10bis) sachant qu'il importe de soumettre les systèmes électoraux à un examen suivi pour les adapter au besoin au contexte politique, social et culturel, et soulignant le rôle clé des parlements dans les processus de réforme électorale,**

(Roumanie)

**DISPOSITIF**

Paragraphe 1

Modifier comme suit :

1. *prie instamment* les gouvernements et les parlements **qui ne l'ont pas encore fait** de mettre rapidement en application les traités internationaux qu'ils ont ratifiés **dans le domaine de la promotion de la diversité et de l'égalité des droit pour tous;**

(Algérie)

Modifier comme suit :

1. *prie instamment* les gouvernements et les parlements de mettre rapidement en application les traités internationaux qu'ils ont ratifiés **concernant l'égalité, la diversité et les critères démocratiques et électoraux universels;**

(Canada)

Modifier comme suit :

1. *prie instamment* les gouvernements et les parlements de mettre rapidement en application les traités internationaux qu'ils ont ratifiés **et de lever leurs réserves les concernant;**

(Espagne)

Nouveau paragraphe 1bis

Ajouter, après le paragraphe 1, un nouveau paragraphe comme suit :

**1bis. invite les parlements et les gouvernements à poursuivre leurs efforts pour atteindre pleinement les objectifs définis par la Déclaration universelle sur la démocratie adoptés par le Conseil interparlementaire de l'UIP, et notamment les objectifs suivants :**

- **assurer un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la poursuite des affaires publiques;**
- **respecter pleinement les droits de l'homme tels qu'ils sont définis par les conventions internationales pertinentes;**
- **permettre au parlement de représenter toutes les composantes de la société;**



- **donner au parlement les moyens requis pour exprimer la volonté du peuple en légiférant et en contrôlant l'action du gouvernement;**
- **organiser à intervalles périodiques des élections libres et régulières permettant l'expression de la volonté populaire au suffrage universel, égal et secret;**
- **garantir le respect des droits civils et politiques, tels que le droit de voter et d'être élu, le droit à la liberté d'expression et de réunion, l'accès à l'information et le droit de constituer des partis politiques et de mener des activités politiques;**
- **réglementer de manière impartiale les activités, le financement et l'éthique des partis politiques;**
- **réglementer la participation individuelle aux processus démocratiques et à la vie publique de manière impartiale, afin de prévenir toute discrimination ou risque d'intimidation de la part d'acteurs étatiques ou non étatiques;**
- **assurer l'accès de tous aux recours administratifs et judiciaires ainsi que le respect des décisions administratives et judiciaires;**
- **chercher à satisfaire les besoins économiques et sociaux des couches défavorisées de la société pour assurer leur pleine intégration au processus de la démocratie;**
- **favoriser la participation populaire pour sauvegarder la diversité, le pluralisme et le droit à la différence dans un climat de tolérance;**
- **favoriser la décentralisation du gouvernement et de l'administration;**

*(France)*

Ajouter, après le paragraphe 1, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

**1bis. invite les parlements et les gouvernements à adopter des législations appropriées, de préférence inscrites dans leur Constitution, affirmant le principe de l'égalité des droits pour tous, surtout du droit de vote et des autres droits démocratiques universels;**

*(Italie)*

Ajouter, après le paragraphe 1, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

**1bis. encourage les parlements à rendre leur législation électorale nationale conforme aux dispositions des obligations internationales contractées par l'Etat, compte dûment tenu du caractère unique des spécificités historiques et culturelles du pays;**

*(Philippines)*

Nouveaux paragraphes 1bis et 1ter

Ajouter, après le paragraphe 1, deux nouveaux paragraphes libellés comme suit :

**1bis. engage les parlements à veiller à ce que les structures juridiques électorales répondent aux critères démocratiques électoraux universels et fassent, en tant que de besoin, l'objet de révisions, en fonction des réalités politiques, sociales et culturelles de leurs pays respectifs;**

**1ter. invite les parlements à assurer la cohérence et la logique entre la législation électorale et toute autre législation nationale concernant le processus électoral ou ayant une incidence sur celui-ci;**

(Roumanie)

Paragraphe 2

Modifier comme suit :

2. *demande* aux gouvernements et aux parlements de veiller à ce que les pays donnent à **toutes les franges** ~~tous les secteurs~~ de la société les mêmes possibilités de participer au processus électoral, et d'encourager la coopération avec la société civile **et son adhésion participative au** ~~dans le~~ processus électoral;

(Algérie)

Modifier comme suit :

2. *demande* aux gouvernements et aux parlements de veiller à ce que les pays donnent à tous les **membres** ~~secteurs~~ de la société les mêmes possibilités de participer au processus électoral, et d'encourager la coopération avec la société civile dans le processus électoral;

(Canada)

Modifier comme suit :

2. *demande* aux gouvernements et aux parlements de ~~veiller~~ **s'efforcer d'assurer et de défendre la qualité représentative des systèmes électoraux en veillant** à ce que les pays donnent à tous les secteurs de la société les mêmes possibilités de participer au processus électoral, et d'encourager la coopération avec la société civile dans le processus électoral;

(Philippines)

Modifier comme suit :

2. *demande* aux gouvernements et aux parlements de veiller à ce que les pays donnent à tous les secteurs de la société les mêmes possibilités de participer au processus électoral, **d'assurer l'absence de discrimination et le fonctionnement démocratique des partis politiques** et d'encourager la coopération avec la société civile dans le processus électoral;

(Espagne)

Modifier comme suit :

2. *demande* aux gouvernements et aux parlements de veiller à ce que les pays donnent à **tous les individus, conformément aux obligations internationales signalées à l'alinéa 7 du préambule,** ~~tous les secteurs de la société~~ les mêmes possibilités de participer au processus électoral, et d'encourager la coopération avec la société civile dans le processus électoral;

(Suisse)

Nouveau paragraphe 2bis

Ajouter, après le paragraphe 2, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

**2bis. demande aux gouvernements d'intégrer des parlementaires dans les missions d'observation électorale et d'encourager les parlements à envoyer des missions d'observation électorale indépendantes dans les pays de leur région;**

*(Afrique du sud)*

Paragraphe 3

Modifier comme suit :

3. *prie instamment* les parlements nationaux et l'Union interparlementaire de sensibiliser les populations à **l'exercice de** leurs droits et obligations dans une démocratie;

*(Algérie)*

Modifier comme suit :

3. *prie instamment* les parlements nationaux, **les parlementaires** et l'Union interparlementaire de sensibiliser les populations à leurs droits et obligations dans une démocratie;

*(Canada)*

Nouveau paragraphe 3bis

Ajouter, après le paragraphe 3, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

**3bis. demande aux gouvernements et parlements d'envisager attentivement l'utilisation appropriée et optimale des avantages de la mondialisation et des récents progrès technologiques pour assurer la plus large participation possible des votants aux élections, favoriser la transparence des procédures électorales et obtenir une plus grande précision des résultats, encourageant ainsi la participation de la population dans les démocraties;**

*(Philippines)*

Nouveaux paragraphes 3bis et 3ter

Ajouter, après le paragraphe 3, deux nouveaux paragraphes libellés comme suit :

**3bis. prie instamment les gouvernements de renforcer leurs institutions électorales, qui garantissent des résultats précis et fiables;**

**3ter. invite les parlementaires du monde entier à créer un observatoire international des processus électoraux qui aurait pour fonction de légitimer ou d'invalider les processus et les résultats qui en découleraient, y compris les plébiscites et référendums;**

*(Mexique)*

Paragraphe 4

Modifier comme suit :

4. *encourage* le Parlement et les instances parlementaires, comme les commissions **permanentes et les groupes politiques constitués**, à suivre et évaluer la participation au processus électoral des groupes minoritaires et des groupes les plus vulnérables de la société;

*(Algérie)*

Modifier comme suit :

4. *encourage* le Parlement et les instances parlementaires, comme les commissions, à suivre et évaluer la participation au processus électoral des groupes minoritaires et des **membres** ~~groupes~~ les plus vulnérables de la société;

*(Canada)*

Modifier comme suit :

4. *encourage* le Parlement et les instances parlementaires, comme les commissions, à **promouvoir**, suivre et évaluer la participation au processus électoral des groupes minoritaires et des groupes les plus vulnérables de la société;

*(Roumanie)*

Nouveau paragraphe 4bis

Ajouter, après le paragraphe 4, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

**4bis. appelle les parlements et les gouvernements à veiller au respect scrupuleux des "Critères pour des élections libres et régulières" énoncés par la Déclaration adoptée par le Conseil interparlementaire à Paris en mars 1994, et notamment les critères suivants :**

- le choix des gouvernants doit être fait par le peuple à la faveur d'élections sincères, libres et régulières, tenues périodiquement au suffrage universel, égal et secret;
- tout citoyen majeur doit avoir le droit de vote, le droit de s'inscrire sur les listes électorales, le droit de contester en justice toute décision contraire, celle-ci ne pouvant être fondée que sur des critères légaux, objectivement vérifiables et conformes aux obligations découlant du droit international applicable, ainsi que le droit d'accéder à un bureau de vote et le droit de voter dans le secret;
- tout citoyen majeur doit pouvoir présenter sa candidature aux élections, adhérer à ou créer un parti politique en vue d'être candidat, exprimer librement ses opinions politiques, faire campagne et accéder aux médias dans les mêmes conditions que les candidats des autres partis, jouir des garanties de sécurité nécessaires, disposer d'une voie de recours en cas de violation de ses droits politiques et électoraux, les restrictions apportées aux droits précédemment énoncés devant avoir un caractère exceptionnel, être fondées sur un objectif légitime, ne pas être contraires aux obligations fixées par le droit international

**applicable, ne pas entraîner de discrimination et pouvoir faire l'objet d'un recours en justice;**

- **l'Etat doit se doter des règles nécessaires pour permettre la tenue, à intervalles réguliers, d'élections honnêtes, libres et régulières, garantir la réalisation progressive et la consolidation des objectifs démocratiques, notamment par l'institution d'un mécanisme neutre, impartial ou équilibré d'administration des élections, garantir le respect des droits civils et politiques des candidats et les conditions d'une campagne éclairée et équitable, faire respecter la liberté de vote et prévenir tout risque de pression sur les électeurs, assurer la transparence du processus électoral et veiller à ce que le scrutin soit organisé de manière à éviter la fraude, garantir des conditions de sécurité égales pour tous les candidats et veiller à ce que les contestations relatives au processus électoral puissent être soumises rapidement à une autorité indépendante et impartiale;**

*(France)*

#### Paragraphe 5

Modifier le paragraphe comme suit :

- 5. *prie instamment* les gouvernements d'assurer ~~des conditions identiques pour tous et~~ l'égalité des chances pour tous les candidats et les partis politiques dans le processus démocratique et électoral;

*(Indonésie)*

Modifier le paragraphe comme suit :

- 5. *prie instamment* les gouvernements d'assurer des conditions identiques pour tous et l'égalité des chances pour tous les candidats et les partis politiques dans le processus démocratique et électoral, **ainsi que l'accès aux médias;**

*(Espagne)*

#### Nouveau paragraphe 5bis

Ajouter, après le paragraphe 5, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

- 5bis. *prie instamment* les parlements de revoir en permanence le système électoral pour accroître substantiellement et efficacement la participation des votants au processus électoral, tout en assurant des élections régulières, et encourage la diffusion entre les parlementaires d'informations sur les dispositions juridiques et administratives relatives au système électoral;**

*(Japon)*

Ajouter, après le paragraphe 5, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

- 5bis. *demande* aux parlements et gouvernements d'assurer la transparence du financement et du coût des processus électoraux;**

*(Espagne)*

Paragraphe 6

Modifier le paragraphe comme suit :

6. *demande* aux parlements d'adopter des lois et de les faire appliquer pour assurer un processus électoral **pluraliste** pacifique, sans violence, ni pressions et corruption.  
(Algérie)

Modifier le paragraphe comme suit :

6. *demande* aux parlements d'adopter des lois et de les faire appliquer pour assurer un processus électoral **libre**, régulier, transparent et pacifique, sans violence, ni pressions et corruption.  
(Allemagne)

Modifier le paragraphe comme suit :

6. *demande* aux parlements d'adopter des lois et de les faire appliquer pour assurer un processus électoral **libre**, régulier, transparent et pacifique. ~~sans violence, ni pressions et corruption.~~  
(Roumanie)

Modifier le paragraphe comme suit :

6. *demande* aux parlements d'adopter des lois et de les faire appliquer pour assurer **les conditions, en matière de sécurité et de liberté, nécessaires à** un processus électoral régulier, transparent et pacifique, sans violence, ni pressions et corruption **et un suffrage libre et secret.**  
(Espagne)

Nouveau paragraphe 6bis

Ajouter, après le paragraphe 6, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

- 6bis demande aux gouvernements et aux parlements de s'assurer que les élections se déroulent dans la langue nationale du pays ainsi que dans les autres langues parlées par les minorités nationales et ethniques de ce pays.**  
(Canada)

Ajouter, après le paragraphe 6, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

- 6bis demande aux parlements et à l'Union interparlementaire, sur la requête d'un gouvernement ou d'un parlement national, d'être disponibles pour effectuer des missions d'observation électorale dans un esprit de transparence et de solidarité, pour apprécier le bon déroulement d'un scrutin.**  
(France)

Ajouter, après le paragraphe 6, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

**6bis demande aux gouvernements et aux instances parlementaires d'encourager la société civile à participer au processus électoral et de lui prêter son concours à cette fin.**

(Indonésie)

Ajouter, après le paragraphe 6, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

**6bis exhorte les organes d'information à honorer leur engagement à servir l'intérêt public, avant toute considération financière, en rendant compte des questions relatives aux élections qui privilégient des problèmes de fond et les programmes plutôt que les personnalités et le goût du sensationnel, et à contribuer à promouvoir la diversité par une couverture médiatique plus équitable pour tous les candidats indépendamment de leur parcours, de leurs convictions et de leur influence.**

(Philippines)

Ajouter, après le paragraphe 6, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

**6bis encourage la participation parlementaire, fondée sur des principes et des critères admis à l'échelon international, à l'observation électorale internationale sur l'invitation d'Etats souverains, en vue de favoriser les processus électoraux démocratiques dans le monde entier.**

(Roumanie)

Ajouter, après le paragraphe 6, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

**6.bis prie instamment les gouvernements et parlements à prendre des mesures concrètes, notamment favoriser l'accès à l'information objective, pour permettre à tous les individus de participer au processus électoral sans subir de pressions d'aucune sorte.**

(Suisse)

Nouveaux paragraphes 6bis et 6ter

Ajouter, après le paragraphe 6, deux nouveaux paragraphes libellés comme suit :

**6.bis. demande à l'Organisation des Nations Unies de favoriser le renforcement des capacités, notamment la formation de spécialistes, pour répondre aux nations qui demandent de plus en plus de l'aide pour leurs élections, et de mettre en œuvre cet appui en vue de promouvoir les droits de l'homme et la responsabilisation des femmes.**

**6.ter demande à toutes les nations de coopérer sans réserve aux activités de soutien électoral de l'Organisation des Nations Unies, notamment celles de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, et invite en particulier les pays développés à renforcer l'aide aux pays en développement qui s'efforcent d'apprendre et d'adopter les meilleures pratiques électorales.**

(Japon)

Ajouter, après le paragraphe 6, deux nouveaux paragraphes libellés comme suit :

**6.bis *prie instamment* les parlements d'éliminer et de condamner, dans le cadre de leur compétence, le détournement des outils de la coopération internationale, sous l'effet de pressions politiques conduisant à une ingérence étrangère dans les affaires intérieures de pays sous prétexte de promouvoir la démocratie.**

**6.ter *encourage* les Etats et les parlements à promouvoir des pratiques et des mécanismes de participation institutionnels, l'articulation et l'intégration des associations communautaires, des groupes sociaux, et de la population en général, pour contribuer à élaborer, en vue d'atteindre les objectifs de développement intégré au niveau tant individuel que collectif, et de participer à l'instauration et au renforcement d'une société plus juste et plus équitable.**

*(Venezuela)*